

L'aléa climatique en droit vitivinicole :

focus sur le vignoble charentais

A lors que le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation en a appelé à la solidarité nationale devant l'ampleur des dégâts causés par l'épisode de gel du printemps 2021 sur le vignoble français, une réflexion sur l'aléa climatique en droit viticole prend tout son sens.

Elle s'impose avec d'autant plus d'acuité pour le cas du vignoble charentais, dont la vigne, régulièrement éprouvée par les intempéries, s'est trouvée de nouveau sévèrement ravagée en avril dernier.

De tels événements impactent largement là où ils frappent, à commencer par l'exploitation viticole qu'ils peuvent mettre en péril. Ils affectent également la profession dans sa stratégie de filière au regard des projections du *Business plan* et des objectifs de compétitivité sur les marchés. Ces risques ont encore des répercussions à l'échelle de tout le territoire dont la performance économique est largement conditionnée par les rendements viticoles.

Depuis une quinzaine d'années, les travaux portant sur la sinistralité climatique du vignoble se sont multipliés – travaux en économie, géographie, œnologie, sociologie, sciences dures etc... -, sans que les disciplines juridiques soient spécifiquement mobilisées.

L'approche juridique de l'aléa climatique est en outre occultée par une problématique à laquelle elle est certes liée, mais dont elle se distingue : le changement climatique et son impact sur la filière vitivinicole. Cette dernière préoccupation a fait et fait encore l'objet de nombreuses études qu'elles soient transdisciplinaires ou proprement juridiques, sans qu'il soit besoin de les alimenter doctrinalement.

L'approche juridique de l'aléa climatique viticole doit par ailleurs être envisagée suivant les particularités qui distinguent le secteur de la vigne et du vin des autres productions agricoles.

Partant de l'exemple charentais, la présente journée d'étude se propose d'examiner le traitement que réserve le droit à l'aléa climatique viticole s'agissant tout spécialement de la gestion du risque. A travers les contributions d'universitaires et de professionnels du secteur, elle s'efforcera de mettre en lumière la palette d'outils mobilisables. Prenant acte de l'évolution des dispositifs et de leurs diversité d'ancrage, d'ordre local, national et européen, elle interrogera le bien-fondé d'une politique volontariste qui viendrait efficacement articuler les différents instruments en présence, qu'ils soient d'origine privée, à l'échelle de l'exploitation viticole, collectifs à l'échelle de la profession ou encore commerciaux via le réseau assurantiel ou qu'ils soient d'origine publique à travers des mécanismes de subvention, de réassurance ou encore de déduction fiscale.

7
DÉCEMBRE 2021

« Gelée de Saint-Fructueux rend
le vigneron malheureux »
Dicton vigneron



Faculté de Droit et Sciences sociales | Université de Poitiers
Salle des distilleries | Site de l'université des spiritueux
2 rue Aimé Richard | 16130 Segonzac

Sous la codirection de :

- Jean-Victor MAUBLANC,
Maître de conférences, Université de Poitiers
- Gabrielle ROCHDI,
Maître de conférences HDR, Université de Poitiers

Avec la participation des étudiants du Master 2 Droit gestion et commerce des spiritueux/Master 2 Commerce international des spiritueux, Université de Poitiers



Inscription obligatoire
Pass sanitaire

droit.univ-poitiers.fr



PROGRAMME

8h30 – Accueil des participants

9h – Allocutions d'ouverture

- *Virginie LAVAL, Présidente de l'Université de Poitiers*
- *Jérôme SOURISSEAU, Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac*
- *Nelly VERGEZ, Présidente du Campus des Valois*
- *Didier VEILLON, Doyen de la Faculté de Droit et Sc. sociales de l'Université de Poitiers*

Propos introductifs

- *Christophe VÉRAL, Président du Bureau national interprofessionnel du Cognac*
- *Jean-Victor MAUBLANC, Maître de conférences, Université de Poitiers*

10h - 12h

I – L'action entrepreneuriale

1. L'offre assurantielle

- *L'assurance récolte face au défi climatique - Bruno LEPOIVRE, Adjoint au Directeur, Marché de l'agriculture et de la prévention, Pacifica/Assurances Dommages, Crédit agricole*
- *De l'assurance pour pertes de récolte à l'assurance paramétrique - Didier KRAJESKI, Professeur, Université de Toulouse*

2. Les stratégies comptables et fiscales de l'exploitation viticole

- *Christine MECHINAUD, Comptable-fiscaliste, COGEP Cognac*

3. L'aménagement des relations contractuelles

- *Les clauses climatiques dans le bail viticole - Fabienne LABELLE, Maître de conférences, Université de Tours*
- *Les clauses climatiques dans les contrats de commercialisation - Raphaële-Jeanne AUBIN-BROUTÉ, Maître de conférences, Université de Poitiers*

Pause déjeuner

14h - 15h45

II – L'action collective

1. L'accompagnement interprofessionnel

- *Younès TARARI, Directeur du Pôle Contrôle, Bureau national interprofessionnel du Cognac*
- *Vincent LANG, Directeur technique et développement durable, Bureau national interprofessionnel du Cognac*
- *Janine BRETAGNE, Directrice des affaires agricoles et agroalimentaires, Bureau national interprofessionnel du Cognac*

2. L'accompagnement syndical

- *Bastien BRUSAFERRO, Chargé d'affaires publiques, Union générale des viticulteurs pour l'AOC Cognac*
- *Tatiana MÉTAIS, Déléguée générale, Syndicat des Maisons de Cognac*

16h - 17h30

III – L'action publique

1. Le dispositif national

- *Les interventions publiques - François BRENET, Professeur, Université de Poitiers*
- *La gestion de la ressource en eau en période de sécheresse - Jean-Victor MAUBLANC, Maître de conférences, Université de Poitiers*

2. Le dispositif européen

- *Gabrielle ROCHDI, Maître de conférences HDR, Université de Poitiers*

Propos conclusifs

Par **Frédéric DESCROZAILLES**,
Député du Val de Marne,
Membre de la commission des affaires économiques,
Auteur du rapport *Gestion des risques et développement de l'assurance récolte remis, le 21 avril 2021, au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation*,
Président du Groupe de Travail n°1 du Varenne Agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique dont les travaux se sont conclus par l'élaboration d'un plan stratégique pour la réforme des calamités agricoles et le développement des assurances récoltes remis, le 27 juillet 2021, au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.